

23
JUIL.
2021

Notre Vie Spirituelle (VI)

Au service de l'Église

ETUDES DEHONIENNES



Présentation en série du « Guide de lecture » des Constitutions, rédigé par le Père Albert Bourgeois.

par *P. Albert Bourgeois, scj*

1. La loi de l'“Ecclésialité”

325 L'“ecclésialité” – c'est-à-dire le rapport à l'Église ou le caractère ecclésial – est, selon J. Mouroux (op. cit.), un des caractères constitutifs et structurants de l'expérience chrétienne. Celle-ci est “expérience dans la foi”, “expérience dans le Christ” et “expérience en Église.”

326 C'est aussi l'un des principes théologiques de la vie religieuse que *Ecclesiae Sanctae* demandait de mettre en lumière dans la révision des Constitutions : “principia evangelica et theologica de vita religiosa ejusque unione cum Ecclesia” (ES II, 12a)

327 On a déjà noté combien est importante et constante, dans les

nouvelles Constitutions, la référence à l'Eglise :

– dans la description de l'expérience de foi du P. Dehon (3.4.5.), de ses intentions fondatrices et de la nature ou du but de la Congrégation (nn. 1.6.7) et pour son statut canonique (n. 8) ;

– dans la description de notre propre expérience de foi, la référence est explicite au début des trois subdivisions :

+ au n. 9 : l'Eglise comme lieu et milieu de notre initiation à la foi et à l'amour de Dieu (9) et pour notre vocation religieuse et le développement historique de la vie religieuse (nn. 13 et 15) ;

+ au n. 16 : le service de l'Eglise comme objet constitutif de notre vocation propre dans la Congrégation pour notre vie spirituelle (16) ;

+ au n. 26 : l'Eglise garante de l'authenticité de notre "visée spirituelle" (26), de "notre charisme" (27) au service de l'Eglise (30) par l'apostolat et l'adoration eucharistique (31), en communion avec la vie de l'Eglise universelle et locale (32 et 34).

328 A ces références explicites, il faudrait ajouter tout ce qui est dit du rapport de notre vie religieuse avec le Royaume de Dieu et le Corps du Christ ou le Peuple de Dieu (cf. nn. 13.25.27.29.37.38...). Tout le texte d'ailleurs, et sa "dynamique", est commandé par la référence à la mission et au service ; et l'horizon eschatologique évoqué constamment en conclusion de chaque développement est aussi une référence ecclésiale (dans la ligne du chapitre 7 de *Lumen Gentium*).

329 Les anciennes Constitutions (n. 8) et le *Directoire Spirituel* (VI § 24) ne donnaient à ce sujet que quelques indications. On connaît certes le sens ecclésial du P. Dehon lui-même, dans ses initiatives, ses engagements, ses recommandations et ses exemples de fidélité totale jusqu'à l'héroïsme. Les nouvelles Constitutions sont tout entières comme structurées et soutenues par la référence ecclésiale plus intimement et plus efficacement que ne pouvaient le faire, semble-t-il, les deux lignes des anciennes Constitutions et les dix lignes du *Directoire*: une véritable "fidélité dynamique", peut-on estimer, à l'expérience et à la pensée du p. Dehon.

330 On comprend l'importance, pour une bonne compréhension et appréciation de notre vie religieuse dehonienne, d'une sérieuse théologie de l'Eglise, de son mystère et de sa mission .

331 La *Règle* de 1973 comportait à ce sujet un numéro bref mais substantiel (n. 13). On peut regretter qu'il soit tombé en 1979, même si le contenu s'en retrouve, moins concentré mais non moins efficace sans doute, dans le nouveau texte : « Baptisés dans la mort et la résurrection du Seigneur confirmés dans l'Esprit, nous sommes membres de l'Eglise, la communauté des croyants, appelés à vivre en frères pour servir dans le monde la mission du Seigneur (Eph 4,1-2 ; Jn 13,35).

332 Signe et moyen de l'union à Dieu et de l'unité de l'humanité (LG 1), l'Eglise révèle Celui en qui les espoirs humains deviennent Espérance, et la libération, liberté dans l'Esprit (cf. 2Cor 3,17).

333 C'est au sein du Peuple de Dieu, en communion avec ses Pasteurs que nous professons notre vie religieuse.

334 Ce texte mettait assez bien en lumière une conception de l'Eglise qui n'est pas seulement cadre institutionnel et canonique, mais communauté des croyants, lieu et milieu de communion et de participation, dans les divers ministères, au service du Peuple de Dieu dans le monde et pour l'humanité.

335 A ces considérations générales, intéressant l'"ecclésialité" de la vie chrétienne et de la vie religieuse en général, il faut ajouter que "notre" vie religieuse et spirituelle s'éveille et se nourrit dans et de la contemplation du mystère du "Côté ouvert" et du Cœur de Jésus, source de l'eau, du sang et de l'Esprit, et, selon la grande tradition patristique, mystère de la naissance de l'Eglise – "commencement et développement que signifiaient le sang et l'eau sortant du côté ouvert de Jésus crucifié" (LG 3). C'est, pour une vie spirituelle de Prêtre du Cœur de Jésus, comme une nouvelle et particulière exigence interne que d'être "ecclésiale".

2. "Participants de la mission de

l'Eglise

2.1. Un Institut religieux apostolique

336 Les deux derniers paragraphes de la première partie (A) du second chapitre, "A la suite du Christ", à savoir : § 4 : "Participant à la mission de l'Eglise" (nn. 26-34) ; § 5 : "Attentifs aux appels du monde" (nn. 35-39), constituent un ensemble sur la mission de la Congrégation dans l'église, "au service de la mission salutaire du Peuple de Dieu dans le monde d'aujourd'hui" (n. 27). Cet ensemble nn. 26-39 développe et précise, en quelque manière, les caractères et les normes d'application de l'"ecclésialité" de la vie religieuse dehonienne : comment, conformément au troisième critère de rénovation adaptée indiqué par le Concile, notre Institut "participe à la vie de l'église selon son caractère propre" (PC 2c).

337 L'"ecclésialité" de l'institut est d'abord authentifiée et assurée par la "reconnaissance" de l'Eglise. Fondé pour "enrichir l'église" et appelé à "faire fructifier le charisme du Fondateur selon les exigences de l'Eglise" (1), il tient de l'église son statut canonique (8) et voit "reconnue" et authentifiée par elle la "visée spirituelle" de sa profession religieuse (26), la "grâce spéciale" et le "charisme prophétique" (27) qui caractérisent sa participation à la mission de l'Eglise.

338 Ainsi "reconnue", notre vie religieuse se développe et vit dans l'église, de l'Eglise et pour l'église, d'une existence tout entière définie et caractérisée par sa "mission ecclésiale", le service apostolique qui caractérise sa participation à la mission de l'église : ce qui fait de notre Institut un "Institut religieux apostolique" (8).

339 Sur le caractère apostolique de la Congrégation et de notre vie religieuse, les Constitutions primitives sont explicites.

340 **Cst 1876-1883** (Texte A cf. CF. p. 240) : "Cet Ordre, unissant la vie contemplative à la vie active, répond au besoin de bien des âmes, qui, attirées par la grâce à la vie d'immolation et de sacrifice cachée

aux yeux du monde, brûlent également d'un feu apostolique”.

341 **Cst 1885** (STD n. 2) :

- “Les membres de la Société regarderont comme un de leurs devoirs sacrés de glorifier et de consoler le Cœur de Jésus en travaillant à établir son règne dans les âmes” (n. 19).
- “Ils ne se contenteront pas de prier, mais ils travailleront avec zèle pour gagner des âmes à Dieu” (VIII § 9 n.4).
- “Afin que leur zèle soit véritablement réparateur, il faut qu’il imite dans ses caractères le zèle du Cœur de Jésus, zèle actif, qui recherche et met en usage tous les moyens de faire connaître et aimer Dieu” (VIII § 9 n. 6).

342 Dans ces Constitutions de 1885, le paragraphe sur le zèle (VIII § 9) est beaucoup plus développé que le bref paragraphe correspondant du *Directoire* de 1919 (VI § 23).

343 Il est vrai cependant que, à l’origine, la fondation est marquée par le souci d’assurer le “vie intérieure et régulière”, comme un besoin ressenti par le p. Dehon lui-même, la vie religieuse apparaissant un peu comme un contrepoids ou un garde-fou contre la dispersion des activités. D’où les restrictions et les réticences qu’il exprime parfois au sujet des activités et des œuvres, au nom de l’esprit et du but de l’Œuvre, qui doit être, selon lui, “largement contemplatif” dans les œuvres mêmes (cf. CF V, 86 et aussi I, 74 ; II, 2 ; III, 25).

344 Quoi qu’il en soit des formules, l’exemple même du P. Dehon et l’histoire de la fondation comme du développement de la Congrégation, donnent à ces expressions des Constitutions primitives et du *Directoire* plus qu’une confirmation pour justifier la définition de l’Institut comme Institut apostolique.

345 Dans les nouvelles Constitutions, ce caractère apostolique est souligné tout au long du texte :

- La réponse personnelle du P. Dehon à “l’amour méconnu”, c’est dans une union intime au Cœur du Christ, son apostolat pour

l'instauration de son règne dans les âmes et dans la société, son extrême attention aux hommes, en particulier aux plus démunis, le souci de remédier aux insuffisances pastorales de l'Eglise de son temps (5).

- Son intention fondatrice, c'est que ses religieux soient des "prophètes de l'amour et des serviteurs de la réconciliation des hommes et du monde dans le Christ" (7).
- Notre vie religieuse dehonienne, au milieu des "défis du monde" (9) est disponibilité et amour pour tous, spécialement pour les petits et ceux qui souffrent (18) et solidarité avec toute l'humanité et la création (22), service de l'Evangile pour guérir, rassembler et consacrer l'humanité (25), et notre réparation est coopération à l'œuvre de la rédemption au sein du monde (23), participation à l'œuvre de la réconciliation (25).

346 Ainsi défini et caractérisé comme Institut apostolique, notre Congrégation relève, pour son organisation et sa rénovation, des orientations données en PC n. 8, sur les Instituts voués à la vie apostolique, où "à la nature même de la vie religieuse appartient l'action apostolique" :

- "Toute la vie de leurs membres doit être pénétrée d'esprit apostolique, et toute l'action apostolique doit être pénétrée par l'esprit religieux, de telle manière que leur activité apostolique dérive de leur union intime avec le Christ".
- "Ces Instituts doivent adapter judicieusement leurs observances et usages aux nécessités de l'apostolat qui leur incombe, selon une rénovation adaptée qui tienne compte de la diversité des situations, de manière que la vie des religieux au service du Christ soit soutenue, selon l'esprit de l'institut, par les moyens qui leur sont propres et leur conviennent".

347 Ces principes généraux trouveront leur application dans la présentation et l'organisation de la vie religieuse elle-même (vœux et vie communautaire nn. 40-85), la formation (nn. 86-105) et le gouvernement (nn. 106-143). Mais ils illuminent et orientent d'abord la

réflexion sur l'esprit et la consécration spécifique et sur la mission.

2.2. Les nn. 26-39

348 De la "coopération" et de la "participation" qui caractérisent notre "réparation" (cf. nn. 23 et 25), les nn. 26-39 viennent indiquer les grandes normes, les orientations générales, les modalités particulières, et décrivent en quelque manière le style apostolique dehonien, tel qu'il découle de l'expérience et de la vie spirituelle dehoniennes.

349 On y distingue trois parties :

- nn. 16-29: sur la loi générale de notre "charisme prophétique" en vertu de la "vie d'union à l'oblation du Christ" (26) une vie apostolique caractérisée par une entière disponibilité aux signes de la présence du Christ dans la vie des hommes (28) ; une solidarité effective avec les hommes (29) ; une sensibilité particulière à ce qui fait obstacle à l'amour du Seigneur (29), c'est-à-dire au "péché comme refus de l'amour du Christ" (cf. n. 4).

- nn. 30-34 : sur les "orientations apostoliques" (30-31), sur les engagements concrets (32-33), sur les modalités de notre insertion ecclésiale (34).

- nn. 35-39 : sur les "conditions" d'authenticité et d'efficacité de notre "témoignage apostolique" : l'attention aux appels du monde (événements, attentes et réalisations humaines) nn. 35-37 ; la solidarité avec les hommes dans la construction de la cité terrestre et l'édification du Corps du Christ (38).

350 Sauf les nn. 36-37, repris de la *Règle* de 1973, cet ensemble nn. 26-39 est un apport nouveau de 1979 : soit à peu près la moitié du texte consacré à notre expérience et à notre vie spirituelle SCJ.

Comparée aux nn. 7-8 des anciennes Constitutions, la part réservée à la mission proprement dite et à l'apostolat est sans aucune mesure.

Quant au *Directoire Spirituel*, il ne comporte qu'un bref paragraphe sur "le zèle" (VI § 23).

351 C'est là aussi un effet de la "fidélité dynamique" dans la réinterprétation et la présentation de l'esprit de l'Institut en suite du Concile et des grands textes conciliaires.

352 Un commentaire détaillé mettra facilement en lumière les insistances, les nuances et les prudences du texte, notamment des nn. 35-38 sur "les appels du monde" et les engagements religieux or qui y correspondent. Les textes de *Lumen Gentium* et surtout de *Gaudium et Spes* et le document sur "Vie religieuse et Promotion humaine" continuent un arrière-fond doctrinal et pastoral dont le commentaire pourra s'éclairer.

353 Quelques remarques seulement sur le plan du texte.

354 Les nn. 30-34 sur les orientations et les engagements semblent un peu interrompre l'enchaînement et la suite des nn. 26-29 et 35-39. On aura intérêt à rapprocher ceux-ci pour un commentaire organique. "L'attention aux signes de la présence du Christ dans la vie des hommes", indiquée au n. 28, et la solidarité effective avec les hommes et le jugement porté sur "les efforts humains" au n. 29, trouvent leur développement dans les nn. 35-38 sur l'attention aux appels du monde (35-37) et la solidarité avec la vie des hommes pour la construction de la cité terrestre (38).

355 La *Règle* de 1973 proposait les nn. 35-36 (alors 9-10) sur "l'attention aux appels du monde", comme introduction (pédagogique) à la présentation du mystère du Christ (nn. 11-12), de notre vie religieuse (14-46) et de notre vie SCJ (47-54). Le déplacement effectué en 1979, comme il a déjà été noté, marque plus clairement sans doute le rapport unique de notre vie religieuse SCJ et du mystère du Christ lui-même. C'est aussi le sens même de l'"attention aux appels du monde" qui s'en trouve illuminé, pour le sens que nous sommes amenés à reconnaître aux mots et aux valeurs de "libération", vérité, justice, liberté, construction de la cité terrestre, avènement de l'humanité nouvelle... contre toute ambiguïté ou déviation socio-politique ou autre. Ainsi *Lumen Gentium* précède et éclaire *Gaudium et Spes*. On peut en discuter et on l'a fait. L'ordre plus traditionnel pour la doctrine est sans doute souhaitable dans des Constitutions. Il a

aussi sa valeur pédagogique". En 1979, personne ne s'est plus étonné ni offusqué de ces nn. 36-37 si discutés en 1973.

3. Une "consécration... par elle-même" apostolique (n. 27)

356 Notre "consécration" – d'une vie religieuse et apostolique unie explicitement à l'ablation réparatrice du Christ au Père pour les hommes, selon le n. 6 – "a déjà par elle-même une réelle efficacité apostolique".

357 Cette affirmation du n. 27 a son importance et doit être comprise dans toute sa profondeur. "Par elle-même", et donc non pas seulement par les "exercices" qu'elle implique ou les "œuvres" qu'elle inspire et soutient ; mais en raison de "ce que nous sommes" d'abord et non pas seulement de "ce que nous faisons et souffrons" (n. 25). Quoiqu'il en soit de l'importance des "œuvres" et de leurs résultats, le témoignage de notre "exister religieux", s'il est authentique, est prophétique et d'une réelle efficacité apostolique.

3.1. "Par notre vie religieuse..."

358 "Ce que nous sommes", c'est évidemment d'abord notre "être de créature" et le témoignage que nous portons de notre foi, de notre adoration, témoignage de l'image qui, par la grâce, tend à la ressemblance.

359 Témoignage aussi de notre "être filial" en Jésus-Christ, de son Esprit qui crie en nous : "Abba ! Père !", et qui "va vers le Père", "mettant nos pas dans les pas du Christ" (13).

360 C'est de cela d'abord que témoigne et doit témoigner notre vie religieuse, par le don particulier qu'est notre vocation. De cette efficacité intrinsèque du témoignage de la "consécration" religieuse "par les/vœux" – comme un véritable service de l'Eglise – le Concile a parlé éloquemment (cf. LG 44.46 ; PC 1. 25 ; et aussi *Evangelica*

Testificatio de Paul VI). Nos Constitutions y feront allusion (cf. n. 13 et 40 et sq.) à propos des divers aspects ou éléments de la vie religieuse (vœux et vie communautaire...).

361 Plus spécifiquement, au n° 7, l'union explicite de notre vie religieuse et apostolique à l'oblation réparatrice du Christ, selon l'intention originelle du Fondateur, est définie comme "le service que l'Institut", selon son caractère propre, est appelé à rendre à l'Eglise ; et au n. 39, notre vie religieuse, avec l'engagement sans réserve qu'elle implique par elle-même et au titre particulier de notre oblation réparatrice, constitue le témoignage prophétique que nous sommes appelés à porter "pour l'avènement de l'humanité nouvelle en Jésus-Christ".

362 La réflexion sur les divers thèmes généraux de la vie religieuse (conseils évangéliques et vie communautaire : nn. 40-79) devra nécessairement intégrer cette dimension de "l'oblation réparatrice". Sous ce rapport, la modification de plan, intervenue de 1973 à 1979, revêt toute son importance (cf. I, 3.1.). Dans la *Règle* de 1973, en effet, le traitement de "la vie religieuse" (vie communautaire et conseils évangéliques nn. 14-46) précédait la présentation de l'"esprit" de la Congrégation (nn. 47-55), et les allusions à cet "esprit" à propos de la pratique des conseils apparaissaient comme de simples ajoutes dont la vraie résonance ne pouvait être pleinement saisie.

363 Sans développer ici chacun des thèmes, notons seulement les indications de nos Constitutions sur ce lien vie religieuse/oblation, posé comme caractère propre de l'Institut et de notre vie religieuse SCJ :

- Le n. 40 mettra notre profession des conseils évangéliques sous le signe de l'union de toute notre vie à l'oblation du Christ.
- Au n. 41, notre chasteté, vécue dans le célibat consacré, est union au Christ qui s'est donné entièrement au Père et aux hommes dans un amour sans réserve.
- au n. 52, notre pauvreté veut signifier l'offrande de toute notre vie au service de l'Évangile.

- Au n. 58, notre obéissance est un acte d'oblation dans lequel, avec le Christ, nous vivons, pour la Rédemption du monde, l'Ecce venio qui définit l'attitude fondamentale de notre vie.

- Quant à notre vie communautaire, sous le signe du "sint unum", elle doit faire de nos communautés d'authentiques foyers de vie évangélique, en particulier par l'accueil, le partage et l'hospitalité (n. 63).

364 Ce ne sont là que de brèves indications, mais qui orientent pour le moins la réflexion. Au nom et en vertu de notre oblation, notre consécration religieuse, par les vœux et dans la vie communautaire qui s'en inspire, tend à réaliser ce "témoignage prophétique" que nous sommes appelés à rendre, de par notre "charisme prophétique" qui nous met "service de la mission salutaire du Peuple de Dieu dans le monde d'aujourd'hui" (27).

365 C'est bien ainsi que l'entendait le P. Dehon ; ainsi dans le *Directoire* : "Les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, qui constitue formellement l'état religieux, sont communs à tous les Instituts ; mais ils se diversifient par leur application pratique, en rapport avec la fin spéciale que se propose chaque Institut religieux".

366 "Les Prêtres du Sacré-Cœur comprendront qu'ils doivent mettre leur perfection propre dans la parfaite observation des prescriptions qui déterminent pour eux le sens, la portée et la pratique de leurs vœux conformément à la fin de leur vocation. Leurs vœux doivent être prononcés et accomplis dans l'esprit d'amour et d'immolation qui leur est propre" (DSP III, I).

367 Et de même, plus précisément pour la pauvreté (DSP III, II § 3), la chasteté (DSP III, III § 1) et l'obéissance (DSP III, IV § 1). Les *Cahiers Falleur* sont aussi, sur ces divers thèmes, une mine de remarques spontanées, très directes et précises (cf. Table analytique : Profession, vœux, pauvreté, chasteté, obéissance).

368 Le P. Dehon souligne surtout la portée et la perspective ascétique ; "la sanctification des membres par l'observation des trois vœux simples" (Cst 1956 n. 2 § I), cette sanctification étant

évidemment “pour la gloire de Dieu”. Dans leur ligne, très conciliaire en cela aussi, de “fidélité dynamique”, les nouvelles Constitutions explicitent ce qui n’était que supposé. Toute notre vie religieuse, dans ses structures et sa pratique, s’inscrit clairement dans la dynamique de notre oblation réparatrice, centre et principe de notre vie religieuse et apostolique, pour un “témoignage prophétique”, pour la gloire et la joie de Dieu (25) et “pour l’avènement de l’humanité nouvelle en Jésus-Christ” (39).

3.2. “... unie à l’oblation du Christ...”

369 De par son union à l’oblation réparatrice du Christ, notre “consécration religieuse” dehonienne est ou doit être d’une “réelle efficacité apostolique”, non seulement par les “dispositions” qu’elle engendre et les “œuvres” qu’elle suscite et inspire, mais de par sa nature même, comme union à l’oblation filiale et rédemptrice du Christ, dans son mouvement vers le Père et son service pour les multitudes (cf. n. 10).

370 La réflexion du théologien Urs von Balthasar sur “le temps du Christ” peut nous aider à le comprendre en profondeur.

371 Toute l’existence temporelle de Jésus, observe-t-il, son expérience de la durée et du temps, était mesurée par sa référence au Père, dans l’obéissance et l’oblation. Son oblation était et reste toujours l’expression de son mouvement vers le Père, comme une “donnée immédiate” de sa conscience humaine de Verbe incarné. Pour Jésus, sa vie sur terre et dans la gloire, sa vie d’oblation, c’est avoir du temps, tout son temps pour le Père, et cette oblation a par elle-même une réelle efficacité rédemptrice. “Le Fils, qui a du temps pour Dieu dans le monde, dit profondément Balthasar, est le lieu originel dans lequel Dieu a du temps pour le monde. En lui, il a du temps pour tous les hommes... Cette ouverture de Dieu par le moyen du temps, n’est autre chose que la grâce : l’accès donné à Dieu par Dieu lui-même” (*Théologie de l’histoire : I. Le temps du Christ*, Plon p. 40)

372 Cette efficacité essentielle de l'oblation-consécration du Christ est le fondement et la raison première de l'efficacité de la nôtre. Dans l'union à l'oblation du Christ, notre oblation, c'est la mesure de notre temps, et notre "durée" est mouvement vers le Père. Et dans ce temps, cette durée vécue pour Dieu, Dieu a du temps pour le monde, dans le Christ qui vit en nous son oblation. Ce pourrait bien être l'expression la plus profonde de cette "réelle efficacité apostolique" (et rédemptrice ou réparatrice) que notre texte reconnaît à notre "consécration" par la vie d'union à l'oblation du Christ n. 27).

373 Cette ligne de réflexion, un peu difficile mais très profonde et suggestive, mériterait d'être suivie pour une compréhension en vérité de la nature de l'oblation et de la vie d'oblation. Notons seulement comment elle lie étroitement le "mouvement de l'être", la durée vécue, et le rapport au temps et à l'espace. Si la vie d'oblation c'est avoir du temps, tout son temps pour Dieu, c'est l'emploi du temps qui est en jeu. C'est dans le temps de notre vie vécue pour Dieu que notre oblation se déploie, se concrétise, se réalise : dans des "attitudes" ou "dispositions" (de disponibilité et de solidarité) et dans des engagements concrets, des œuvres et des tâches diverses, et au nom de la "grâce spéciale" de notre oblation, qui a déjà par elle-même "une réelle efficacité apostolique" nous met "au service de la mission salutaire du peuple de Dieu dans le monde d'aujourd'hui".

4. Disponibilité et solidarité

4.1. Les mots

374 Ces deux mots résument, dans nos Constitutions, les deux attitudes ou dispositions qui régissent le déploiement, dans notre vie concrète – dans le temps et dans l'espace notre vie religieuse dans son union à l'oblation du Christ. A ce titre, on pourrait parler d'une loi ou norme de disponibilité et d'une norme ou loi de solidarité.

375 Le mot de "disponibilité" apparaît au n. 18, en relation étroite avec

l'union au Christ dans son amour pour le Père et pour les hommes, selon la loi de "l'intériorité réciproque" formulée au n. 17. Avec l'écoute de la Parole et la partage du Pain, la disponibilité, expression, "en acte et en vérité", de "notre amour pour tous, spécialement pour ceux qui souffrent", c'est aussi pour nous "vivre notre union au Christ".

376 Le mot reviendra au n. 53 à propos de l'obéissance du Christ, modèle de la nôtre ; puis au n. 55, comme condition de la vie communautaire et au n. 85, à propos de Marie comme la parfaite image de notre vie religieuse ; enfin au n. 144, comme la loi de notre "conversion et rénovation permanente".

377 "Solidarité" apparaît au n. 10, pour caractériser la relation du Christ au monde, selon la loi de l'Incarnation ; au n. 22, à propos de notre communion au Christ ; celle-ci implique une double solidarité : avec le Christ et (en lui présent à la vie du monde) avec toute l'humanité et la création. Au nn. 29 et 38, c'est cette seconde solidarité qui est indiquée : à la suite du Christ, une solidarité effective avec les hommes (29) ; notre profession des conseils évangéliques nous rend davantage solidaires de la vie des hommes (38).

378 Ce sont là des termes du vocabulaire psychosociologique, concernant les relations humaines et sociales. Ils ne recouvrent pas tout le sens des mots traditionnels d'oblation ni d'abandon, mais comme expression de l'oblation elle-même, ils en reçoivent, pour nous comme pour le Christ, leur signification et leur portée proprement théologique. Ils ont surtout l'avantage de concrétiser l'oblation. Le risque n'est-il pas toujours, en effet, de réduire celle-ci à l'"exercice" justement préconisé dans les anciennes Constitutions nn. 10-11, ou d'en faire surtout le thème de "considérations" ou de "dévotion" ? Ils nous rappellent comment l'oblation se vit "en vérité et en acte" (n. 18)

4.2. L'oblation en vérité et en acte

379 La disponibilité, c'est, d'une certaine manière, le déploiement de notre vie d'oblation dans le temps : c'est la mise à disposition de notre être dans sa durée, dans son emploi du temps : temps de l'attention à

l'autre, de l'accueil, du service. Ces derniers termes sont à suivre tout au long du texte, notamment celui de "service", qu'on retrouve en de multiples contextes :

- au n. 10, il explicite le mot obéissance au Père, pour le service du "Serviteur" pour les multitudes ;
- nn. 25 et 34 : le service de l'Évangile, c'est-à-dire le devoir d'évangéliser ;
- n. 27 : le service de la mission et n. 30 le service de l'Église ;
- n. 31 : notre "adoration comme authentique service de l'Église" ;
- et encore nn. 48, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 61, 62, 70 et toute la IV partie sous le titre du "Service de l'autorité".

380 Tout cela relève de la disponibilité au nom de l'oblation à laquelle est soumis notre emploi du temps, de tout notre temps : "à travers le service de nos tâches diverses", dit le n. 22 ; "*orationes, labores, doloresque suos Deo in unione cum Sacratissimo Corde Jesu offerant*" disaient les anciennes Constitutions (n. 10) : le tissu même de notre vie repris et vécu dans une ablation réparatrice. C'est la vie elle-même qui est "retour d'amour", dans la prière, dans le service des frères, de l'Église, de l'évangile : une véritable liturgie et un sacrifice spirituel (selon Rom 12,1 et Eph 5,2).

381 La solidarité, c'est en quelque sorte notre vie d'oblation dans son déploiement spatial, dans les relations avec le monde et avec les hommes ; cela dans et par l'union à l'oblation du Christ présent à la vie des hommes.

382 Solidarité, cela signifie présence et encore attention, partage, collaboration, participation, coresponsabilité, communion. Ces mots reviennent, eux aussi, tout au long du texte : soit à propos du Christ (nn. 9, 10, 11, 19, 22, 23, 28...), soit pour caractériser notre relation au monde (nn. 22, 23, 25, 29...) ou la vie communautaire (n. 67, 75...).

383 C'est le mouvement de l'Incarnation que notre oblation, unie à celle du Christ, nous amène à vivre, comme "une insertion dans le

mouvement de l'amour rédempteur" (21), en solidarité avec le Christ présent à la vie du monde et avec toute l'humanité et la création (22) ; et cela aussi et surtout, dans la souffrance solitaire portée avec patience et abandon, pour la rédemption du monde la souffrance solitaire est aussi solidaire (24).

4.3. Pour la communauté et l'apostolat

384 La disponibilité et la solidarité vont commander nos "orientations apostoliques" et nos "engagements", et donc notre participation à la mission de l'Eglise en ses formes concrètes de réalisation (nn. 30-34). Elles intéressent aussi la communauté comme telle et le style même de notre apostolat.

385 Et tout d'abord, disponibilité et solidarité ne vont pas l'une sans l'autre. On ne conçoit guère, en effet, de solidarité possible sans disponibilité, et la disponibilité suppose une réelle et profonde conscience de solidarité.

386 Et cela, au plan communautaire comme au plan personnel, dans un exercice à la fois communautaire et personnel du "charisme commun". La communauté, déclarera le n. 61, au service d'une mission apostolique selon notre vocation propre, "se fortifie dans l'accomplissement de ce service". Et déjà, à propos de l'obéissance (n. 55), disponibilité et solidarité se retrouvent liées. Au service de sa mission apostolique et du charisme commun ou du projet commun, la communauté doit être solidaire dans la disponibilité et disponible pour être solidaire avec "les hommes au milieu desquels elle vit". Au-delà de l'oblation personnelle de chacun des membres, c'est une sorte d'oblation communautaire, dans la disponibilité et la solidarité, qui est ainsi évoquée – et non pas seulement dans l'acte communautaire quotidien de l'oblation. Une communauté vivant son oblation en acte et en vérité parce qu'elle est disponible et solidaire, est une communauté apostolique et missionnaire.

387 Disponibilité et solidarité doivent caractériser notre relation au monde et le style de notre apostolat, en nous rendant "attentifs aux

appels du monde” (nn. 35-39) : “La vie d’oblation... nous conduit à rechercher... elle nous rend attentifs...” (n. 35).

388 Non pas donc au nom de quelque conformisme à une mode plus ou moins récente d’aggiornamento conciliaire ou au nom de quelque courant de sociologie religieuse, mais comme une sorte d’exigence interne de cette “grâce spéciale” et de ce “charisme” dont parle le n. 27.

389 L’exemple du P. Dehon est évidemment, en ce sens, significatif, même si chez lui, cette “attention” a précédé, en quelque manière sa vocation et sa mission, ou du moins la conscience qu’il en a prise. Son attention “aux maux de la société et à leurs causes” a vite trouvé à se relier à l’inspiration de la fondation elle-même, peut-être moins explicite en ce sens à l’origine. Il y a là une recherche intéressante à poursuivre sur la mission ecclésiale de la Congrégation dans la pensée du P. Dehon au cours des années et dans l’évolution historique de la conscience de la Congrégation, ainsi que dans les textes officiels. On sait en tout cas, les grandes difficultés qu’a rencontrées le P. Dehon à ce propos aux chapitres de 1893 et 1896, et comment il a toujours, par une intuition sûre, maintenu l’orientation apostolique de la Congrégation (cf. Denis : *Le projet du P. Dehon*, pp. 161-182).

390 Sans entrer dans le détail des expressions des nn. 35-39, qui ne sont d’ailleurs que l’écho des grandes déclarations de *Gaudium et Spes*, on retiendra ce lien reconnu entre l’esprit et la vie d’oblation et cette “attention aux appels du monde”, avec ce qu’elle suppose et implique d’information, d’étude, de réflexion, de collaboration et de participation effective. C’est en quelque sorte, à un titre nouveau et spécifique, celui de notre oblation, que nous sommes appelés à reprendre à notre compte les grandes orientations du Concile et du Synode épiscopal de 1971, à l’intégration à réaliser du souci de la promotion humaine comme partie intégrante de l’évangélisation.

391 Enfin, cette vie d’oblation – de disponibilité dans la solidarité, de solidarité dans la disponibilité – est et devrait être pour nous un stimulant toujours actif pour une vision du monde, de la société et

des rapports humains tout pénétrés de l'esprit du Cœur du Christ, dans une disponibilité totale et une solidarité à la fois affective (cf. Mc 8,2 ; Mt 15,32) et effective (Mc 8,6 ; Mt 15, 35-36 ; Mt 5,7 ; Jn 2,7...

392 Une grande cohérence s'établit ainsi dans la doctrine et dans la vie sur le fondement unique de l'oblation, cet "Ecce venio" dans lequel, selon "les mots mêmes du P. Dehon, se trouvent toute notre vocation, notre but, notre devoir, nos promesses" (n. 6 citant DSP I § 3).

393 La 4^{ème} norme de "rénovation adaptée" indiquée par le Concile pour tous les Instituts, trouve ainsi pour nous une application spécifique. C'est, en quelque sorte, en raison de son "caractère propre" et de son "charisme prophétique" qu'est requise chez nous "une suffisante information de la condition humaine de notre époque et des besoins de l'Eglise, en sorte que, discernant avec sagesse, à la lumière de la foi, les traits particuliers du monde d'aujourd'hui et brûlant du zèle apostolique, nous soyons à même de porter aux hommes un secours plus efficace" (PC, 2d).

5. Des tâches diverses

5.1. Un problème historique

394 Les nn. 30-34 constituent, dans le développement du paragraphe 4 (nn. 26-34), une subdivision caractérisée par les mots de "tâches pastorales" (30), "orientations apostoliques" (30), "engagements concrets" (32), "modalités de notre insertion dans la mission" (34). Selon la terminologie traditionnelle, c'est des "œuvres" qu'il s'agit, comme le lieu d'exercice de notre disponibilité et de notre solidarité, et, plus généralement, lieu de notre vie d'oblation dans l'union à l'oblation du Christ : "à travers le service de nos tâches diverses" disait le n. 22, "tout ce que nous sommes, ce que nous faisons et souffrons pour le service de l'Évangile" selon le n. 25.

395 A ce sujet, le texte du n. 30 pose trois déclarations :

- notre Institut, étant un Institut apostolique, nous nous mettons volontiers au service de l'église dans ses diverses tâches pastorales ;
- l'Institut n'a pas été fondé en vue d'une œuvre déterminée ;
- mais il tient de son Fondateur des orientations apostoliques qui caractérise sa mission dans l'église.

396 Deux lignes et deux tendances se reconnaissent ici :

- l'indétermination, comme une suite logique de la disponibilité totale et de la solidarité avec l'Eglise et avec les hommes dans tous leurs besoins selon les lieux et les temps ;
- la détermination, du fait que notre oblation se veut union à l'oblation du Christ, "union avec son divin Cœur", selon l'expression du P. Dehon : les orientations de "notre zèle", dit le *Directoire* de 1919, sont celles qui peuvent être "les plus chères au Cœur de Jésus...".

397 La question a été très débattue à la 1^o Conférence Générale (de 1969), au Chapitre de 1973, plus brièvement à la 2^o Conférence (1976) et pour la mise au point du texte de 1979 (cf. Doc VIII à XI et aussi l'article du P. Girardi en *Dehoniana* 1982).

398 Il serait intéressant de suivre l'évolution de la question dans l'histoire et les textes de la congrégation et dans les écrits du P. Dehon. Dès la fondation la question s'est posée pour le p. Dehon dans ses rapports avec son évêque et pour les engagements diocésains (paroisses, missions, œuvres diverses...).

399 Rappelons l'ancienne formule des Cst 1906-1924 : ils se considéreront comme les humbles et dévoués auxiliaires du clergé séculier ou les formules très générales des Cst de 1885 nn. 19-21.

400 Dès le début cependant, des orientations se dessinent et s'affirment et elles se préciseront peu à peu, jusqu'aux textes très explicites des "Souvenirs" auxquels renvoie le n. 31 de notre texte .

401 Il faut apprécier l'équilibre de la formulation des nn. 30-31 pour faire droit à la double requête de l'esprit d'oblation. On en retiendra l'importance donnée aux "orientations apostoliques" auxquelles

doivent correspondre les engagements concrets à assumer dans l'Église universelle et dans l'Église locale, en accord avec les responsables : ces "modalités de notre mission ecclésiale qui nous permettent de développer les richesses de notre vocation" (34).

5.2. Nos "orientations apostoliques"

402 Pour déterminer nos "orientations apostoliques", le P. Dehon, dans le *Directoire Spirituel* écrit : "Nous répondons aux appels de Notre-Seigneur à Paray-le-Monial, aux inspirations de la grâce et à la conduite de la Providence" (Introduction). Autrement dit : le Cœur de Jésus dans ses désirs et ses appels, et l'Esprit-saint agissant dans les âmes, dans l'église et dans le monde.

403 Notre texte explicite ces appels de Notre-Seigneur en une triple attention :

- attention au Cœur de Jésus lui-même, à son amour et à sa présence active dans le monde ;
- attention "aux hommes et en particulier aux plus démunis" (5), "spécialement pour les petits et ceux qui souffrent" (18), "les petits et les pauvres auxquels le Christ s'est identifié et à qui il annonce la Bonne Nouvelle" et avec qui, à sa suite, nous devons vivre dans une solidarité effective (28) ; et c'est aussi dans l'attention aux appels du monde, appel que le Seigneur nous adresse à travers les événements petits et grands, dans les attentes et les réalisations humaines (35-37) ;
- l'attention aux besoins de l'église, Epouse et Corps du Christ, pour remédier aux insuffisances pastorales (5), au péché et au manque d'amour, qui affaiblit l'Église, surtout de la part des "âmes consacrées" (4 et 7) nous mettant au service de l'Église dans ses diverses tâches pastorales (30).

404 Cette triple attention est ce qui détermine et oriente notre "disponibilité" elle-même. Celle-ci doit être totale, selon les besoins des hommes, du monde et de l'Église. Elle n'est cependant pas

indifférenciée, mais s'inspire, selon l'expression traditionnelle, des "préférences" du Cœur du Christ ; ce que notre texte signifie par des mots ou expressions comme "surtout", "en particulier" (cf. 4-5), "spécialement" (18) et en parlant d'orientations apostoliques caractérisant notre mission dans l'Eglise, notre service de l'Eglise (30) ou mieux, "notre participation à la mission de l'Eglise".

405 Les anciennes Constitutions (n. 8) indiquaient en ce sens des "apostolats" ou des "orientations", et le *Directoire Spirituel*, au paragraphe sur "le zèle" (VI § 23) parlait d'œuvres que nous devons "préférer" comme "les plus chères au Cœur de Jésus: le service des prêtres, leur éducation, leur sanctification, le soin des enfants, des ouvriers et des pauvres", comme un service plus direct à Notre-Seigneur lui-même: "Je tiendrai pour fait à moi-même ce qu'on fera pour eux".

406 Les nn. 30-34 des nouvelles Constitutions correspondent à ces nn. 7-8 des anciennes. On peut y distinguer les nn. 30-31, qui traitent des "orientations apostoliques" (distinguées ainsi des "œuvres" elles-mêmes) ; les nn- 32-34 sur les "engagements concrets", les "œuvres", au service de l'église universelle et au service de l'Eglise locale.

407 Quatre grandes "orientations apostoliques" nous sont indiquées, aux nn. 30-31, en référence aux recommandations et à l'exemple du P. Dehon.

408 On y reconnaît facilement ce triple attention "aux désirs et appels du Cœur de Jésus" à ses "préférences" et aux besoins de l'église et du monde.

409 **1.** L'adoration eucharistique : attention, union et présence au Christ dans son sacrifice et sa présence sacramentelle. Vécue en "esprit d'oblation et d'amour", c'est un véritable service de l'Eglise. Les recommandations du P. Dehon à ce sujet abondent et sont d'une clarté et d'une force particulières : "Sans l'adoration, notre Œuvre ne remplit pas sa mission" (NQT VI, 24 : 1 mars 1893). "Il faut y tenir fermement", dit-il en Souvenirs XV. Et dans son Testament Spirituel :

“Mon dernier mot sera encore pour vous recommander l’adoration quotidienne, l’adoration réparatrice officielle, au nom de la sainte Eglise, pour consoler Notre-Seigneur et pour hâter le règne du Sacré-Cœur dans les âmes et dans les nations”. On note avec intérêt la perspective proprement apostolique conférée et reconnue ici à notre adoration. (cf. aussi, Denis : *Le Projet du P. Dehon*, p. 362, les références au mot “adoration”).

410 Le thème de l’Eucharistie revient aux nn. 80-84. “Source et sommet de toute notre vie chrétienne et religieuse” (n. 80), l’Eucharistie y est traitée en liaison avec la vie communautaire (par le texte de Act 2,42). Les grandes orientations de notre vie spirituelle et apostolique s’y retrouvent. Ainsi pour le p. Dehon, pour qui le sacrifice eucharistique exprime et concentre toute sa vie, comme en une “messe perpétuelle” (n. 5). En écho à notre n. 31, l’adoration eucharistique, au n. 83, est caractérisée comme “une exigence de notre vocation réparatrice”.

411 **2.** Le ministère auprès des petits et des humbles des ouvriers et des pauvres “pour leur annoncer l’insondable richesse du Christ ces petits et ces pauvres auxquels le Christ s’est identifié” (n. 28). Le lien de cette “attention aux pauvres” avec les désirs du Cœur du Christ et l’exemple de Jésus est souligné en Luc 4,18. En Mt 11, 25-26 et en Lc 10,21-22, il en dit sa “joie” et sa “consolation”... Sur la pensée, les recommandations et l’exemple du P. Dehon, on trouvera de nombreuses références en Denis (op.cit. “apostolat du P. Fondateur”, “apostolat social du P. Fondateur” – “Apostolat dans la Congrégation”).

412 Le texte le plus connu et le plus explicite est celui de Souvenirs XI : “J’ai voulu aussi contribuer au relèvement des masses populaires par le règne de la justice et de la charité... là aussi le travail doit être continué” (cf. LC n. 388). La lecture des *Œuvres Sociales* du P. Dehon – T. I-II-III) est éloquente à ce sujet.

413 **3.** La formation des prêtres et des religieux plus généralement “le

service des prêtres pour leur éducation et leur sanctification” selon l’expression du *Directoire*, parce qu’ils sont particulièrement aimés du Christ et sont appelés à l’aimer spécialement, parce qu’ils sont particulièrement appelés au ministère un ministère où l’insuffisance et l’infidélité sont des faiblesses particulières de l’église, (n. 4) et qui intéresse particulièrement sa mission auprès des petits et des humbles (31) .

414 **4.** L’activité missionnaire, comme une forme privilégiée du service apostolique, comme intéressant la fidélité et la vitalité de l’Eglise, Epouse et Corps du Christ, dans la mission que le Seigneur lui a confiée, et aussi, comme une grande “preuve d’amour” envers Notre-Seigneur, dans la ligne d’une vie d’amour et de réparation, parce qu’elle exige plus de sacrifice .

415 Le n. 31 fait référence à Souvenirs XV, où sont indiquées les œuvres qu’il faut préférer et l’esprit dans lequel il faut les entreprendre et les accomplir. Pour le p. Dehon, tout se résume dans sa grande entreprise d’apostolat général qui fut de “conduire les prêtres et les fidèles au Cœur de Jésus...” c’est, ajoute-t-il, un apostolat à continuer, à étendre et à rendre plus intense... (*Souvenirs* XI, LC n. 386).

416 Ce thème et ce problème des “orientations apostoliques” est, en tout cas, particulièrement important pour l’identité et la vitalité de l’Institut, comme “Institut apostolique” dans une “visée spirituelle” déterminée, telle qu’elle a été “reconnue” par l’église, et pour répondre à sa vocation de “faire fructifier le charisme du Fondateur selon les exigences de l’Eglise et du monde” (n. 1).

5.3. Nos “engagements” et nos “œuvres”

417 A ce sujet, les Constitutions – code fondamental –, aux nn. 32-34, renvoie, pour toutes déterminations concrètes, aux “Directoires Provinciaux”, pour les adaptations nécessaires selon les lieux et les temps et compte-tenu des besoins locaux.

418 Trois directives générales ou trois critères généraux sont seulement rappelés :

- communion avec la vie de l'Église, et notamment avec les responsables des Églises locales (nn. 32 et 34) ;
- attention aux signes des temps... selon les temps et les lieux (32) ;
- correspondance aux orientations apostoliques indiquées (32) avec une attention particulière donnée aux ministres de l'évangélisation missionnaire (33).

419 Ces "engagements" et ces "œuvres" doivent être considérés et doivent être réellement des "modalités de notre insertion ecclésiale nous permettant de développer les richesses de notre vocation" et de réaliser ainsi l'unité de la vie religieuse, selon sa double dimension complémentaire, de vie spirituelle et apostolique.

420 Les brèves indications données par les Constitutions correspondent à des orientations conciliaires. Elles seront utilement complétées et développées à l'aide des documents parus depuis le Concile, notamment *Mutuae relationes*.

6. Pour la gloire et la joie de Dieu

421 Cette expression du n. 25, en conclusion du développement sur notre "vie spirituelle" (II § 4 : nn. 16-25), semble une belle conclusion pour une réflexion sur notre "mission apostolique" et notre "participation à la mission de l'Église dans le monde d'aujourd'hui" (nn. 26-39) et pour l'ensemble d'une réflexion sur "notre vie religieuse de Prêtres du Sacré-Cœur". Elle donne, en effet, à la conclusion du n. 39, sur notre "témoignage prophétique... pour l'avènement de l'humanité nouvelle en Jésus-Christ", sa perspective ultime et sa signification la plus profonde.

422 Ainsi dans le grand texte d'Eph 1,3-14, où la formule "à la louange de sa gloire" scande trois fois le développement : tout le mystère révélé et toute la vie de l'Apôtre et du chrétien sous le signe de la pure

louange, du pur amour.

423 C'est aussi, peut-on estimer, une très belle expression de ce que l'on peut considérer comme la loi essentielle de notre vie de Prêtres du Cœur de Jésus, cette "loi du pur amour", particulièrement préconisée et commentée par le P. Dehon.

424 Concernant l'expression elle-même, il faudrait un volume pour rendre compte de l'usage qu'en fait le P. Dehon, de sa prédilection, de sa conviction, jusqu'à la formule, déjà citée, qui surprend d'abord, mais qui a bien sa vérité : "le pur amour, là est le salut de l'église et du peuple ; c'est ce qui tranche toute la question sociale actuelle" (CF II, 45-47) .

425 Les nouvelles Constitutions ne reprennent pas l'expression de "pur amour", mais la 'loi' est présente tout au long du texte, dans les expressions marquant le radicalisme et l'exigence absolue de cet amour dont nous expérimentons la présence active dans notre vie (nn. 9. 14. 25). Le vocabulaire du *Directoire Spirituel* (pur, tout, rien, absolument, extrêmement... etc...) et les développements qu'il consacre au pur amour et à la pureté d'intention (cf. I § 2 et 5 ; VI § 3 et 12) sont peut-être plus frappants, mais les nouvelles Constitutions ne sont pas moins exigeantes en parlant de sainteté, de charité parfaite (nn. 13.14) et d'engagement "sans réserve" pour un véritable "témoignage prophétique".

426 On observera à ce propos l'emploi si fréquent de la formule "pour le Père et pour les hommes " (nn. 3.6.10.14.17.23.25...), soit pour l'amour du Christ, soit pour notre amour et notre oblation. Ici aussi, la théologie de la charité, de l'unique agapè et de l'unique amour est à prendre en compte : ni dualisme, ni parallélisme, ni dichotomie, mais la dialectique de l'amour chrétien. C'est dans la connaissance mutuelle, dans l'amour mutuel du Père et du Fils, que l'amour du Christ pour l'humanité a son principe et sa fin (cf. Jn 10,15). Son amour des hommes, sa solidarité, est l'expression de son pur amour du Père. Dans la mission de l'Eglise, son service de l'humanité, c'est son amour d'épouse du Christ qu'elle vit et réalise. Dans cette ligne aussi, notre mission et notre action apostolique peuvent et doivent être action et

vie de pur amour : l'avènement de l'humanité nouvelle pour la gloire et la joie de Dieu.

427 Dans cette perspective, l'insistance de nos nouvelles Constitutions sur la référence au monde, aux hommes, à l'humanité, aux multitudes... etc., prend tout son sens. Cette perspective n'était pas celle du *Directoire Spirituel*, beaucoup plus ascétique et tournée vers l'intérieur. On peut estimer cependant qu'en centrant tout sur l'union au Christ dans son amour et son oblation, nos nouvelles Constitutions sont bien dans la ligne d'une profonde fidélité dehonienne, sous la loi du pur amour.

428 Pureté de l'amour, "unité dans la prétention", selon la curieuse formule de Ste Marguerite-Marie, c'est la grande loi de notre vie, au moins comme un idéal proposé, idéal de la charité parfaite à laquelle nous faisons profession de tendre (n. 14). Cette "tension" – l'"épectase" évoquée à propos du P. Dehon (cf. II, 3) c'est une nouvelle loi de l'amour : tension continue dans la possession même, dont parlait s. Paul en Phil 3,12 : "Saisi par le Christ et s'élançant pour le saisir...".

429 Notre texte des Constitutions en témoigne à sa manière en multipliant les mots d'appel et de "recherche" et en nous invitant à découvrir de plus en plus... et toujours davantage... (17) pour une union à affermir et à renouveler sans cesse. C'est la loi de l'engagement "sans réserve", dont parle le n. 39, comme la condition et l'expression de notre "témoignage prophétique" pour l'avènement de l'humanité nouvelle... pour la gloire et la joie de Dieu.